

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 juin 2023

N° CM12062023-05
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALTAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETTON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. AVOINE

Procuration à

Mme I. BROSSET

M A. GUILLOTEAU

"

Mme M. DEVANNE

Mme M. LERAY

"

M N. RIPALTAULT

Mme S. BÉNÉTEAU

"

M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme MB VINCENT

OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A M. ET MME CHRISTIAN RIGAUDEAU

VU la délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

CONSIDERANT que la subvention du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes, appliquée pour des travaux dans le centre historique, est calculée à hauteur de 50 % d'un montant de travaux compris entre 4 000,00 € et 10 000,00 € HT ou TTC selon que le demandeur récupère ou non la TVA ;

CONSIDERANT la demande présentée par M. et Mme Christian RIGAUDEAU, pour les travaux de vitrine de l'immeuble situé 58 place de l'église ;

CONSIDERANT que M. et Mme RIGAUDEAU récupèrent la TVA et que, de ce fait, la subvention est calculée sur le montant HT, soit sur un montant de travaux de 20 621,79 € HT plafonné à 10 000,00 € ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été étudié par Mme Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT que ce projet est conforme aux règlements de subventions votés par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention de 5 000,00 €, à M. et Mme RIGAUDEAU, au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Marie-Bernadette VINCENT
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire